



## **GARANTIES JURIDIQUES INTERNATIONALES RELATIVES A LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES ET PROBLEMES DE MISE EN ŒUVRE**

### **ASPECT THEMATIQUE – LES MINORITES ET L'EDUCATION**

#### **Allocution de Maud de Boer Buquicchio Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe**

Il y a 150 ans presque jour pour jour naissait un petit garçon dans la famille du prêtre orthodoxe du village de Smiljan dans ce qui est aujourd'hui la République de Croatie. Il s'appelait Nikola Tesla et allait devenir un des savants les plus importants et respectés du monde. En raison de ses travaux sur le courant alternatif, la radio et d'autres éléments essentiels de notre vie quotidienne d'aujourd'hui, il est considéré par beaucoup comme l'inventeur du XXe siècle.

Ceux qui s'intéressent à son œuvre sont invités à voir l'exposition présentée dans le hall du Palais de l'Europe, mais la raison pour laquelle je mentionne ici Nikola Tesla n'est pas directement liée à ses travaux scientifiques, mais plutôt à ses réflexions sur sa propre identité. Il y a plusieurs décennies, lorsque la notion de minorités en Europe n'existait pas encore, ou était considérée avec beaucoup de suspicion, il a déclaré qu'il était toujours fier de ses origines serbes et de sa terre natale croate. Cette remarque résume parfaitement l'approche du Conseil de l'Europe, qui considère les minorités nationales comme des atouts qui enrichissent nos sociétés et construisent des ponts et non des murs entre les différents pays d'Europe.

Aujourd'hui, le monde entier est heureux d'utiliser le courant alternatif découvert par Tesla pour faire fonctionner les ordinateurs, les lave-vaisselle et les postes de télévision, mais ses réflexions sur l'identité et la tolérance entre les minorités et les majorités, malgré quelques progrès évidents, ont encore du chemin à faire avant d'être universellement reconnues et acceptées.

Je tiens par conséquent à remercier la présidence russe du Comité des Ministres qui a pris l'initiative d'organiser ce séminaire sur l'éducation des minorités.

Les attaques violentes perpétrées récemment contre des minorités nationales dans plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'un débat animé et souvent intolérant sur les questions relatives aux minorités ethniques et autres, montrent que nos gouvernements doivent rester vigilants et lutter avec encore plus d'énergie contre le fanatisme, la violence et les manœuvres populistes.

La clef est l'éducation car elle joue un rôle vital dans la promotion de la tolérance en sensibilisant davantage à d'autres cultures, d'autres religions et d'autres langues. L'éducation aide à briser les stéréotypes négatifs et les préjugés. J'ai visité hier, à Heidelberg, le Centre de documentation et de culture des Sinti et Roms allemands. J'ai pris une nouvelle fois conscience, à cette occasion, qu'il est crucial d'en apprendre davantage sur les Roms et les Sinti, leur histoire, leur culture et leur vie quotidienne pour permettre à ces gens de vivre selon leur identité. Comme c'est bien souvent le cas, la balle est dans le camp de la majorité. L'éducation contribue à réduire les clivages au sein des sociétés multiculturelles d'aujourd'hui. Les questions d'identité gagnent en importance dans le cadre des défis à relever du fait de la mondialisation.

Les questions relatives à la protection des minorités nationales et à leur intégration pleine et positive dans tous les aspects de nos sociétés est, et restera, une des grandes priorités du Conseil de l'Europe. La Déclaration finale adoptée à Varsovie par les chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe lors du Troisième Sommet indique clairement que la protection des minorités nationales contribue au développement de la stabilité démocratique.

Le Conseil de l'Europe a élaboré plusieurs instruments pour assurer une bonne protection des droits des minorités. L'instrument principal est bien sûr la Convention-cadre, qui est un instrument unique pour faire progresser les droits des minorités dans le domaine de l'éducation et d'autres domaines clés. La Convention-cadre sert aussi de catalyseur pour l'amélioration des relations intercommunautaires. Je suis donc heureuse d'annoncer que cette année le nombre d'Etats parties à la Convention-cadre s'élève à 39, et j'espère que la portée de la Convention-cadre et son important mécanisme de suivi continueront de progresser dans l'intérêt évident des minorités comme des majorités.

Ce séminaire rassemble des experts gouvernementaux, des chercheurs et des représentants de la société civile. Il devrait être une véritable séance de travail et non une simple causerie. Dans le cadre d'une série de séances thématiques, nous examinerons plusieurs aspects spécifiques de la mise en oeuvre de la Convention-cadre dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces aspects portent sur le contenu à l'éducation, l'enseignement des langues minoritaires, l'égalité d'accès des minorités à l'éducation et d'autres dimensions importantes de politiques intelligentes, novatrices et efficaces concernant les minorités. A la fin de la journée, nous espérons avoir un tableau plus clair de ce qui a été fait et même, ce qui est plus important, de ce qui reste encore à faire et comment.

Sans aucune exagération, nous pouvons dire qu'une intégration réussie des minorités dans le plein respect de leurs droits garantis par les instruments pertinents du Conseil de l'Europe constitue un des principaux défis pour nos sociétés actuelles. Nikola Tesla a inventé le XX siècle. A nous d'inventer le XXIe siècle.